

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DU GRAND ANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 13 DECEMBRE 2012**

Délibération
n° 2012.12.296

**Déchets
d'équipements
électriques et
électroniques :
convention avec
l'organisme
coordonnateur
OCAD3E 2013-2018**

LE TREIZE DECEMBRE DEUX MILLE DOUZE à 17h00, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération du Grand Angoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **06 décembre 2012**

Secrétaire de séance : Patrick BOUTON

Membres présents :

Philippe LAVAUD, Denis DOLIMONT, Jean-Claude BEAUCHAUD, François NEBOUT, Michel BRONCY, Fabienne GODICHAUD, Didier LOUIS, Jean-Claude BESSE, Jean-François DAURE, Michel GERMANEAU, Brigitte BAPTISTE, Jacky BONNET, Patrick BOUTON, Yves BRION, Stéphane CHAPEAU, Bernard CONTAMINE, Marie-Noëlle DEBILY, Catherine DESCHAMPS, Gérard DEZIER, Jacques DUBREUIL, François ELIE, Guy ETIENNE, Annette FEUILLADE-MASSON, Maurice FOUGERE, Henri GARCIA, Bertrand GERARDI, Jean-Pierre GRAND, Maurice HARDY, Robert JABOUILLE, Françoise LAMANT, André LAMY, Dominique LASNIER, Francis LAURENT, Redwan LOUHMADI, Véronique MAUSSET, Djillali MERIOUA, Jacques NOBLE, Jean PATIE, Marie-Annick PAULAIS-LAFONT, Catherine PEREZ, Jacques PERSYN, Alain PIAUD, Rachid RAHMANI, Christian RAPNOUIL, Philippe RICHARD, Martine RIVOISY, Zahra SEMANE, Dominique THUILLIER, Patrick VAUD, Gilles VIGIER

Ont donné pouvoir :

Nicolas BALEYNAUD à Annette FEUILLADE-MASSON, Françoise COUTANT à Yves BRION, Catherine DEBOEVERE à Robert JABOUILLE, Gérard DESAPHY à Françoise LAMANT, Janine GUINANDIE à Rachid RAHMANI, Madeleine LABIE à Redwan LOUHMADI, Joël LACHAUD à Catherine PEREZ, Bertrand MAGNANON à Jean-Claude BEAUCHAUD, Laurent PESLERBE à Véronique MAUSSET, Frédéric SARDIN à Dominique LASNIER

Excusé(s) représenté(s) :

André BONICHON par Bertrand GERARDI, Cyrille NICOLAS par Henri GARCIA

Excusé(s) :

Nadine GUILLET

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 13 DECEMBRE 2012

**DELIBERATION
N° 2012.12.296**

ENVIRONNEMENT / DÉCHETS MÉNAGERS

Rapporteur : **Monsieur DOLIMONT**

**DECHETS D'EQUIPEMENTS ELECTRIQUES ET ELECTRONIQUES : CONVENTION AVEC
L'ORGANISME COORDONNATEUR OCAD3E 2013-2018**

Les déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE) sont des déchets issus d'équipements fonctionnant avec une prise électrique, une pile ou un accumulateur (réfrigérateur, machine à laver, écran de télévisions, rasoir etc...).

Par la délibération n°21 du 1^{er} février 2007, le conseil communautaire a décidé de contractualiser avec un éco-organisme via un « organisme coordonnateur agréé des déchets d'équipements électriques et électroniques ménagers » : OCAD3E, pour contribuer et assurer la prise en charge et le traitement des DEEE collectés dans ses déchèteries.

Depuis le 15 novembre 2006, les filières se sont mises en place et notamment la taxe sur l'élimination des DEEE versée par les producteurs aux éco-organismes puis reversée aux collectivités par le biais d'une convention régissant les conditions techniques et financières sur la collecte et le traitement de ces déchets d'équipements électriques et électroniques.

Cette convention arrive à échéance en mars 2013, il convient donc de la renouveler pour une durée de six ans.

Vu l'avis favorable de la commission environnement - cadre de vie – construction du 20 novembre 2012,

Je vous propose :

DE RECONDUIRE la convention de reprise des déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE) en vue de leur recyclage et de leur valorisation.

D'AUTORISER Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention relative aux déchets d'équipements électriques et électroniques ménagers (DEEE) avec l'organisme OCAD3E, ainsi que ses avenants éventuels.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :

Reçu à la Préfecture de la Charente le :

21 décembre 2012

Affiché le :

21 décembre 2012